

Mathieu HANOTIN

Député de la Seine-Saint-Denis
Vice-président du Conseil général

N/Réf. : MH/HP

Affaire suivie par :
Hélène Pasquier

Monsieur François REBSAMEN
Ministre du Travail, de l'Emploi
et du Dialogue social
127 rue de Grenelle
75007 Paris

Saint-Denis, le 3 juin 2014

Monsieur le Ministre

Je me permets de vous alerter au sujet de la convention d'assurance chômage issue de l'accord du 22 mars.

Je tenais à vous alerter des conséquences que pourraient avoir les ajustements apportés aux annexes 8 et 10 de la convention, qui risquent de précariser davantage les intermittents, qui connaissent déjà, pour bon nombre d'entre eux, des conditions de travail difficiles.

Précariser davantage les artistes, c'est attaquer la vitalité et la richesse de la culture, c'est rogner l'ambition que nous devons avoir pour notre pays.

Cet accord ne prend pas en compte les propositions de réforme équitable, équilibrée et pérenne des annexes 8 et 10. Elles sont pourtant le fruit de l'expertise conjointe des organisations professionnelles et des parlementaires au sein des missions d'information de l'Assemblée Nationale et du Sénat et au sein du Comité de suivi de la réforme de l'intermittence.

C'est pourquoi Monsieur le Ministre, je vous demande de ne pas agréer cet accord. Des propositions existent, elles doivent être étudiées pour aboutir à une réforme juste et équilibrée.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.



Mathieu HANOTIN